



durée CCD à répétition

Par **poupette29**, le **18/04/2013** à **13:40**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD dans la fonction publique hospitalière. J'ai débuté comme contractuel lors d'un premier CDD de six mois, qui a été renouvelé une première fois pour un second CDD de six mois. A l'issue de ce deuxième contrat, il m'a été proposé un CDD d'un an que j'ai accepté, puis un second CCD d'un an. Cela fait 4 CCD à suivre (3 ans au même poste). Arrivé au terme de mon second CDD d'un an, l'établissement me renvoie un nouveau contrat pour un CDD de [s]six mois[/s].

Est-ce normal que la durée du CCD renouvelé déjà 4 fois puisse revenir à six mois ou est-ce que l'établissement devrait me proposer un CDD d'un an minimum? A partir de quels critères l'établissement est tenu de me proposer un CDI?

Merci de votre réponse,

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/04/2013** à **16:32**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...